### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Reçu en préfecture le 22/01/2025

ID: 025-242500361-20250117-DIV2508D10-AR



## Décision du Président de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Publié le : 22/01/2025

DIV.25.08.D10

OBJET : Réforme et cession de biens vétustes

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM), Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole du 27 mai 2021 donnant délégation du Conseil à la Présidente pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat,

#### DECIDE

**Article 1** $^{er}$ : Les matériels et véhicules amortis figurant dans le tableau en annexe  $n^{\circ}$  1, qui ne sont plus utilisés, sont réformés et sortis du patrimoine.

**Article 2**: Les biens réformés seront dépollués puis transférés pour démolition auprès de professionnels habilités.

Il sera procédé aux opérations correspondantes à l'issue de la cession de ces biens.

Article 3 : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- publié au registre des décisions et sur le site internet de GBM,
- adressé en Préfecture.

Besançon, le

17 JAN. 2025

La Présidente

Pour la Présidente, par délégation.

Marie ZEHAF
6°\*\* Vice-President NOT

alogo Manual Restriction of the state of the



# Annexe 1 à la décision 25-08. Dlo

# LISTE DES BUS A REFORMER POUR DESTRUCTION Janvier 2025

N° parc	Immatriculation	Date 1ère MEC	Туре
86	CG-775-YQ	07/12/2007	Bus MC Go
87	CG-804-YQ	07/12/2007	Bus MC Go
437	DB-638-JP	23/12/2003	Bus Standard GNV
440	CG-821-YQ	18/11/2004	Bus Standard GNV
442	CG-829-YQ	18/11/2004	Bus Standard GNV

